

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°037

OBJET : CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR EN BASTIDE

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 33	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 19 juin 2025
---	------------------------------------	-----------------------------------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de l'avis du Comité Social Territorial du 24 juin 2025,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 12 juin 2025,

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-38 du code général des collectivités territoriales, la commune de Carcassonne est compétente en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur.

A ce titre, et après réalisation d'une étude de faisabilité dans et autour du quartier de la Bastide Saint-Louis, la commune de Carcassonne souhaite procéder à la création d'un nouveau réseau de chaleur destiné à alimenter différents prospects privés et publics.

Dans un souci de développement et de densification du réseau, le périmètre proposé s'étend aux quartiers de la Bastide Saint-Louis, Capucins, La Prade, La Gravette, L'Estagnol et Le Viguier.

L'unité de production principale étudiée en phase de faisabilité est une chaufferie biomasse, implantée sur l'ancien terrain de la maison médicale de garde sur le site de « patte d'oie », avec une énergie d'appoint en gaz naturel.

D'autres sources d'énergies renouvelables, telles que la géothermie, l'hydrothermie ou la valorisation de chaleur fatale pourront également être proposées pour alimenter le réseau.

Il est envisagé de recourir à la délégation de service public pour confier à un prestataire :

- La réalisation des ouvrages nécessaires au déploiement du réseau de chaleur et leur financement (montant estimé à 12 millions d'euros);
- L'exploitation, l'entretien et la maintenance, le gros entretien et le renouvellement des installations du réseau ;
- La production et la distribution de chaleur aux abonnés ;
- La gestion des relations contractuelles avec les abonnés ;
- La facturation et le recouvrement des tarifs auprès des abonnés au titre des prestations réalisées.

Le concessionnaire exploitera le service à ses risques et périls. Il sera essentiellement rémunéré par les ressources tirées de l'exploitation du service public et des recettes à recouvrer auprès des usagers du service afin de couvrir ses charges d'exploitation.

Compte tenu de la durée d'amortissement des investissements, le contrat de concession serait conclu pour une durée de 27 ans à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer l'exploitant est en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le recours à la délégation de service public pour créer et exploiter le réseau de chaleur dans le quartier de la Bastide Saint-Louis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25426-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025